

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 5 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Étaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche, Mme Marie Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy,

Excusés : Mme Champion ayant donné pouvoir à Mr Landre, Mr Berezyiat ayant donné pouvoir à Mme Buffy

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 JUIN 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Mme Nathalie Buffy demande l'autorisation de lire un courrier de Mr Berezyiat en ouverture de séance. Monsieur le Maire accepte cette demande et Mme Buffy donne lecture du courrier. Mr Berezyiat informe le conseil municipal de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

1- Tarifs 2024

Le conseil municipal vote différents tarifs.

(unanimité)

2- Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

01 Pulsion	400,00 €
Alliance carpiste Bresse et Saone	250,00 €
Amicale des Donneurs de sang	150,00 €
Banque Alimentaire de l'Ain	100,00 €
Clique cantonale des sapeurs-pompiers	400,00 €
Club nautique de Pont de Vaux	400,00 €
Comité de gestion du boulodrome	400,00 €
Comité Foires et Marchés	1200,00 €
Croix Rouge (comité cantonal)	400,00 €
Curiosités les Amis du Musée	400,00 €
Ensemble Vocal la Sarrasine	500,00 €
Festivrac	1 000,00 €
France ADOT 01	100,00 €
Association Familles rurales - Garderie Périscolaire	15 000,00 €
Judo Club Pontévallais	400,00 €

JSP	400
Orchestre de Pont de Vaux	1 000,00 €
Association départementale de pupilles de l'Ain	200,00 €
Proximi'caa	150,00 €
Rugby Club Haute Bresse	400,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	3 800 €
Société de chasse L'arbalète	250,00 €
SLC	1500 €
PAPILLONS BLANCS MACON	100,00 €
MFR PERONNAS	150,00 €
MFR BAGE	100,00 €
MFR BALAN	50,00 €
EREA Charnay	100,00 €
CFA BTP	200,00 €
MFR ARGENCOURT	50,00 €

(unanimité)

3- Participation à un projet scolaire – classe découverte

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention à l'école de Pont de Vaux pour le projet classe découverte à hauteur de 2400 €.

Le cout est de 240 € par élève financé comme suit :

1/3 par les parents

1/3 par le sou des écoles

1/3 par la mairie ou l'enfant réside

(unanimité)

4- Tarifs de la cantine

La société RPC passe le prix du repas de 3.20 € TTC à 3.328 € TTC

Le prix de vente est à ce jour de 4.30 €, le conseil municipal décide de modifier ce tarif pour la rentrée prochaine et de le porter à 4.50€. Mme Buffy propose de passer le tarif à 4.40 €. Toutefois compte tenue de l'augmentation du cout de fonctionnement de la cantine, il est décidé de fixer le prix à 4.50 €

(unanimité)

5- Construction d'une médiathèque – avenant au contrat de maitrise d'œuvre

Le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque a été attribué à EFFICIENCE ARCHITECTURES pour un montant total d'honoraires initial de 77 000,00 € HT.

L'Estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 1 000 000,00 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est 1 100 000,00 € HT

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Modification du PLU entraînant la reprise de la charpente

Pour rappel le forfait de rémunération était fixé à prix forfaitaire provisoire de 77 000 € HT.

Les travaux complémentaires nés des modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage (CTM) est de 100 000,00 € HT.

La rémunération complémentaire est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (7 %) par le montant du coût des travaux mentionné ci-dessus soit 7 000,00 € HT. Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 84 000,00 € HT.

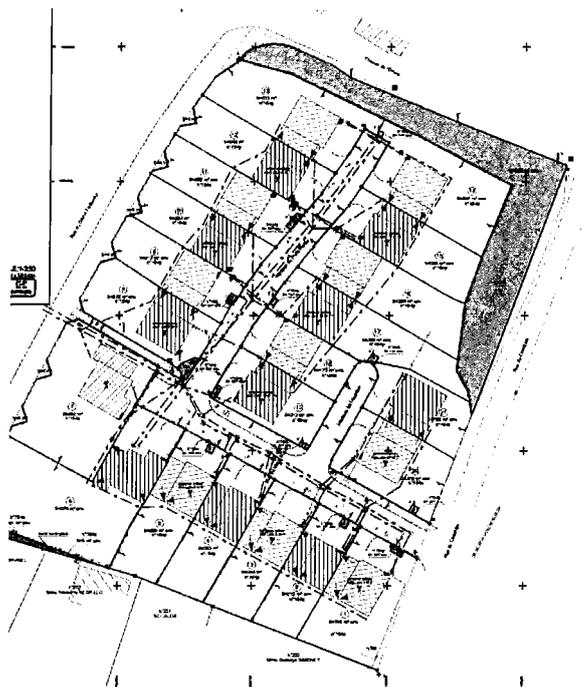
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

(unanimité)

6- Lotissement du Grand Faubourg – rétrocession de la voirie et des abords

Par délibération du 24 janvier 2024, le conseil municipal a accepté la rétrocession de la voirie du lotissement du Grand Faubourg dans le cadre de l'opération de vente des logements par LOGIDIA.

Il convient de préciser que cette rétrocession comprend la voirie pour environ 1000 m² (en vert) ainsi que la butte pour environ 645 m² (en orange)



La rétrocession est faite pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte .

(unanimité)

7- Vente de deux appartements par la SEMCODA

La SEMCODA nous a informé de son intention de proposer à la vente deux appartements sis 6 rue Franche

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande

(unanimité)

8- Recrutement de saisonniers pour le service technique

Le conseil municipal décide de recruter 4 saisonniers pour les services techniques pour la saison estivale.

(unanimité)

9- Adhésion au fonds de solidarité logement

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au fonds de solidarité logement pour la somme de 0.30 €/habitant.

(unanimité)

10- Convention de participation au contrat de prévoyance complémentaire

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1er janvier 2024 et tout au long de la convention.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention et fixe le montant de la participation financière à 15 € par agent et par mois.

(unanimité)

11- Dispositif conseiller numérique

Le Syndicat d'électricité de l'Ain met à la disposition des communes un conseiller numérique. Mme Hazami intervient ainsi le mercredi matin à Pont de Vaux.

La convention de mise à disposition étant arrivée à son terme, le conseil municipal décide de la renouveler pour 3 ans à raison d'une permanence toutes les deux semaines.

Le cout de la prestation est de 625 € par an. La communauté de communes Bresse et Saône participe à hauteur de 50%.

(unanimité)

12- Convention avec CITEO

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus

issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la commune de Pont de Vaux pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite Convention avec CITEO.

(unanimité)

13- Tirage au sort des jury d'assises

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurys d'assises

14- Questions diverses

Mr Bugaud informe le conseil municipal que de lourds travaux de restructuration de la RD933A auront lieu en septembre prochain. La circulation sera interrompue pendant 3 semaines. Mr Perche demande où en sont les travaux du pont de Fleurville. Monsieur le Maire indique que les études ont été relancées mais que compte tenu des délais, un nouveau pont ne pourrait pas voir le jour avant 2030. Ce délai semble impossible pour la population. Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs citoyens lui ont fait part de leur intention d'organiser une manifestation le 6 juillet sur le pont.

Des travaux auront également lieu Place Legrand et Rue Maréchal de Lattre pour la rénovation du réseau d'eau potable.

La mise en place des ombrières photovoltaïque débutera en fin d'année.

Les travaux du barrage des aiguilles commenceront cet été.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier d'administrés de Pont de Vaux lui signalant qu'ils avaient été victime de vol d'un arbre de 4 mètres de hauteur. IL s'agissait d'un chêne rouge à feuillage persistant.

Mr Pion indique que les travaux de réparation des dégâts de la tempête se poursuivent.

Pour renforcer l'équipe des services technique il sera fait appel à un intérimaire pour deux semaines.

Mme Massu signale qu'une place de stationnement place Joubert est inutilisable car occupée par une chaise.

Mme Rimette signale des tiges qui dépassent le long de la Reyssouze près du pont des chèvres

Mr Landre indique que les programmes de la fête de la musique seront bientôt prêts. Beaucoup de belles animations sont prévues.

Mr Martin rappelle la randonnée pédestre du comité des fêtes dimanche 9 juin . Il demande si des aménagements sont prévus aux abords du pumtrack. Cela est le cas mais la météo des dernières semaines a retardé les travaux.

Mr Dussud signale de nombreux trous sur le parking devant l'office de tourisme.

Mme Thevenard indique que le parking à vélo place Joubert est une succès le jour du marché. Elle signale toutefois qu'il faudrait modifier l'affichage pour que celui-ci soit plus visible.

Mme Parent indique que la MARPA de la Verchère est arrivé 3^{ème} au concours MARPA VISION. Le conseil municipal les félicite.

Mme Delay informe l'assemblée qu'une réunion d'information animée par un juriste se tiendra le 15 juin prochain

Un point justice sera créé sur le territoire de la Communauté de communes

Une permanence de France Alzheimer à destination des aidant se tiendra à la mairie de Pont de Vaux.

Mr Bugaud indique que le balisage des chemins de randonnée est terminé

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30

PONT DE VAUX le 6 juin 2024

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY

